

Jean-Christophe ARLUISON  
Hervé BERTRAND  
Eric JOUIN  
Experts-comptables diplômés  
Commissaires aux Comptes

**ANJOU INITIATIVE**  
Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901  
Siège Social : 7, Esplanade de la Gare  
49010 ANGERS CEDEX 1

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010**

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial



**ASSISTANCE-BUREAUTIQUE-COMPTABILITÉ-GESTION**

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S.à.R.L. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830

site : [www.abcgestion.expert-infos.com](http://www.abcgestion.expert-infos.com)

E-mail : [abc@abcgestion.fr](mailto:abc@abcgestion.fr)

2, square François-Truffaut  
B.P. 70903 - 49009 ANGERS CEDEX 01  
Tél. 02.41.47.91.91  
Fax 02 41 79 01 97

18, rue de la Gabardière  
B.P. 94 - 49120 CHEMILLÉ  
Tél. 02.41.30.35.10  
Fax 02 41 30 68 51

8, rue du Général de Gaulle  
49420 POUANCÉ  
Tél. 02.41.92.63.30  
Fax 02 41 92 45 05

Jean-Christophe ARLUISON  
Hervé BERTRAND  
Eric JOUIN  
Experts-comptables diplômés  
Commissaires aux Comptes

**ANJOU INITIATIVE**  
Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901  
Siège Social : 7, Esplanade de la Gare  
49010 ANGERS CEDEX 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de l'Association ANJOU INITIATIVE, tels qu'ils sont joints aux pages de 1 à 9 du présent rapport ;
- ✓ la justification des appréciations ;
- ✓ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

**ASSISTANCE-BUREAUTIQUE-COMPTABILITÉ-GESTION**

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'appel d'Angers - S.A. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830

site : [www.abcgestion.expert-infos.com](http://www.abcgestion.expert-infos.com)

E-mail : [abc@abcgestion.fr](mailto:abc@abcgestion.fr)

2, square François-Truffaut  
B.P. 70903 - 49009 ANGERS CEDEX 01  
Tél. 02.41.47.91.91  
Fax 02.41.79.01.97

18, rue de la Gabardière  
B.P. 94 - 49120 CHEMILLÉ  
Tél. 02.41.30.35.10  
Fax 02.41.30.68.51

8, rue du Général de Gaulle  
49420 POUANCÉ  
Tél. 02.41.92.63.30  
Fax 02.41.92.45.05

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe concernant :

- la présentation du compte de résultat.
- ✓ *Par dérogation, le compte de résultat est scindé en deux parties ; l'une se rapportant aux données concernant le fonctionnement de l'association, l'autre se rapportant aux éléments liés à la gestion des comptes de prêts.*
- changement de taux de provisionnement du risque général.
- ✓ *La décision de changement de taux de provision pour risque général et le renforcement de l'application des règles de provisionnement des risques spécifiques individuels ont comparativement aux règles appliquées antérieurement une incidence nette sur le résultat de l'exercice de **28 717 €**.*

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

*Nous avons notamment analysé le suivi des comptes de prêts afin de vérifier les critères d'appréciation des risques d'irrecouvrabilité conduisant à la constitution de provisions pour risque spécifique et général pour lesquelles nous avons vérifié les méthodes de calcul appliquées au vu des observations contenues dans la première partie.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier du Conseil d'Administration et les documents mis à la disposition des membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS,  
Le 23 mars 2011

Pour ABC GESTION  
Commissaire aux Comptes



**Hervé BERTRAND**

ACTIF	31/12/2010			31/12/2009
	Montant brut	Amort/provis	Montant net	Montant net
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>12 303,74 €</b>	<b>12 216,58 €</b>	<b>87,16 €</b>	<b>484,13 €</b>
Matériel Informatique	8 674,24 €	8 587,08 €	87,16 €	
Matériel de Bureau	3 629,50 €	3 629,50 €	- €	
<b>ACTIONS ET TITRES</b>			<b>85,00 €</b>	<b>85,00 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 198 856,84 €</b>	<b>126 912,46 €</b>	<b>1 071 944,39 €</b>	<b>898 056,84 €</b>
139 prêts en cours au 31/12/2010 :				
- dont 36 prêts accordés en 2010 pour 550 500 € :				
- dont 10 prêts accordés non versés au 31/12/2010 pour un total de 167 000 €				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>			<b>1 072 116,55 €</b>	<b>898 625,97 €</b>
<b>FONDS ASSOCIATIF A RECEVOIR</b> (Caisse d'Epargne)			<b>8 000,00 €</b>	<b>80 541,00 €</b>
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b> (Caisse d'Epargne)			<b>2 000,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>			<b>326 290,29 €</b>	<b>388 277,27 €</b>
<b>COMPTES LIVRETS</b>			<b>126 558,10 €</b>	<b>102 854,04 €</b>
<b>COMPTES COURANTS</b>			<b>32 201,11 €</b>	<b>3 724,29 €</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>			<b>495 049,50 €</b>	<b>575 396,60 €</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>			<b>1 567 166,05 €</b>	<b>1 474 022,57 €</b>

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
	Montant net	Montant net
<b>APPORT DES FONDATEURS</b>	<b>39 374,34 €</b>	<b>39 374,34 €</b>
<b>FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>802 948,89 €</b>	<b>794 948,89 €</b>
Apport CONSEIL GENERAL	507 347,05 €	507 347,05 €
Apport CONSEIL REGIONAL	22 867,35 €	22 867,35 €
Apport ETABLISSEMENTS BANCAIRES	178 850,26 €	170 850,26 €
Apport FEDER	78 511,25 €	78 511,25 €
Apport ENTREPRISES PRIVÉES	15 372,98 €	15 372,98 €
<b>FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>394 785,96 €</b>	<b>389 885,96 €</b>
Apport CDC	177 203,96 €	177 203,96 €
Apport CONSEIL REGIONAL	137 582,00 €	132 682,00 €
Apport CHAMBRES DE COMMERCE	20 000,00 €	20 000,00 €
Apport ETABLISSEMENTS BANCAIRES	60 000,00 €	60 000,00 €
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIF</b>	<b>1 237 109,19 €</b>	<b>1 224 209,19 €</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>48 781,15 €</b>	<b>45 618,03 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 30,16 €</b>	<b>3 163,12 €</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 285 860,18 €</b>	<b>1 272 990,34 €</b>
<b>PROVISION POUR RISQUE GÉNÉRAL</b>	<b>88 235,00 €</b>	<b>108 970,00 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>26 070,86 €</b>	<b>26 614,14 €</b>
Fournisseurs	14 769,64 €	14 838,33 €
Factures non parvenues	4 141,42 €	7 024,18 €
Créditeurs Divers	7 159,80 €	4 751,63 €
Autres	- €	- €
<b>PRETS ACCORDÉS NON VERSES</b>	<b>167 000,00 €</b>	<b>128 000,00 €</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>281 305,86 €</b>	<b>263 584,14 €</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>1 567 166,04 €</b>	<b>1 536 574,48 €</b>



CHARGES	Exercice 2010	Exercice 2009	PRODUITS	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>60 - ACHATS</b>	<b>1 104,00 €</b>	<b>1 163,30 €</b>	<b>7410 - SUBVENTION CONSEIL GENERAL</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>62 220,00 €</b>
Fournitures de bureau	312,38 €	261,73 €			
Imprimerie	74,33 €	257,14 €			
Photocopies	717,29 €	644,43 €	<b>7412 - SUBVENTION CONSEIL REGIONAL</b>	<b>2 630,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>4 215,00 €</b>	<b>4 366,00 €</b>	<b>7412 - SUBVENTION ETABLIS. BANCAIRES</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
Cotisations (EGEE, FI, PDLI)	4 215,00 €	4 366,00 €	<b>7415 - SUB. EVENEMENT "Les 20 ans d'AI"</b>	<b>43,21 €</b>	<b>1,97 €</b>
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>60 320,81 €</b>	<b>86 821,74 €</b>	<b>75 - PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>43,21 €</b>	<b>1,97 €</b>
Frais de personnel extérieur à A.I.	24 500,00 €	24 000,00 €			
Honoraires (CAC et recouvrement)	3 527,24 €	3 425,34 €	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 448,73 €</b>	<b>4 203,10 €</b>
Actions de communication (site web + autres)	5 850,89 €	1 108,07 €	Produits sur valeurs mobilières de placement	3 732,03 €	1 821,14 €
Evènement "les 20 ans d'AI"		31 911,09 €	Autres produits financiers	1 716,70 €	2 381,96 €
Actions de Promotion	10 573,42 €	9 806,37 €	<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
(Salon Entrepreneurs+Soirée Thématique+CIDES)					
Frais réunions Instances	287,86 €	3 419,61 €	<b>78 - REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES</b>	<b>30 289,21 €</b>	<b>43 038,38 €</b>
Frais de déplacements et de missions	1 756,30 €	2 024,91 €			
Parrainage - frais déplacements EGEE	11 834,94 €	9 203,71 €	Reprise Provision pour prêts à risque	9 554,21 €	25 555,38 €
Frais postaux et télécommunication	1 174,40 €	1 403,66 €	Reprise Provision pour risque général	20 735,00 €	17 483,00 €
Services bancaires	815,76 €	518,98 €	<b>69 - IMPÔTS</b>	<b>100,00 €</b>	
<b>65 - CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>2,83 €</b>	<b>10 967,23 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>102 411,15 €</b>	<b>141 463,45 €</b>
Créances irrécouvrables		10 965,95 €			
Charges diverses de gestion courante	2,83 €	1,28 €			
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>9,82 €</b>	<b>- €</b>	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 448,73 €</b>	<b>4 203,10 €</b>
			Produits sur valeurs mobilières de placement	3 732,03 €	1 821,14 €
			Autres produits financiers	1 716,70 €	2 381,96 €
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>36 688,85 €</b>	<b>34 888,06 €</b>	<b>78 - REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES</b>	<b>30 289,21 €</b>	<b>43 038,38 €</b>
sur immobilisations	396,97 €	487,32 €			
sur provision pour prêts à risque	36 291,88 €	34 400,74 €	Reprise Provision pour prêts à risque	9 554,21 €	25 555,38 €
sur provision pour risque général	- €	- €	Reprise Provision pour risque général	20 735,00 €	17 483,00 €
<b>69 - IMPÔTS</b>	<b>100,00 €</b>	<b>94,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>102 411,15 €</b>	<b>141 463,45 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>102 441,31 €</b>	<b>138 300,33 €</b>			
<b>Bénévolat</b>					
Mise à disposition personnel CEE	31 574,00 €	30 722,00 €	Bénévolat	31 574,00 €	30 722,00 €
Bénévolat pour Comité de Parrainage	31 122,00 €	30 286,00 €	Prestations CEE 49	31 122,00 €	30 286,00 €
Bénévolat pour Comité de Prêts	8 474,00 €	6 840,00 €	Prestations Comité de Parrainage	8 474,00 €	6 840,00 €
<b>TOTAL BENEVOLAT</b>	<b>71 170,00 €</b>	<b>67 848,00 €</b>	<b>TOTAL BENEVOLAT</b>	<b>71 170,00 €</b>	<b>67 848,00 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT</b>		<b>3 163,12 €</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE DÉFICIT</b>	<b>30,16 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>173 611,31 €</b>	<b>209 311,45 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>173 611,31 €</b>	<b>209 311,45 €</b>

	CHARGES	Exercice 2010	Exercice 2009	PRODUITS	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>						
<b>60 - ACHATS</b>		<b>1 104,00 €</b>	<b>1 163,30 €</b>	<b>7410 - SUBVENTION CONSEIL GENERAL</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>62 220,00 €</b>
Fournitures de bureau	312,38 €		261,73 €			
Imprimerie	74,33 €		257,14 €			
Photocopies	717,29 €		644,43 €	<b>7411 - SUBVENTION CONSEIL REGIONAL</b>	<b>2 630,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>4 215,00 €</b>	<b>4 366,00 €</b>	<b>7412 - SUBVENTION ETABLIS. BANCAIRES</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
Cotisations (EGEE, FI, PDLI)	4 215,00 €		4 366,00 €	<b>7416 - SUBV. EVENEMENT "Les 20 ans d'AI"</b>		<b>28 000,00 €</b>
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>60 320,81 €</b>	<b>86 821,74 €</b>			
Frais de personnel extérieur à A.I.	24 500,00 €		24 000,00 €			
Honoraires (CAC et recouvrement)	3 527,24 €		3 425,34 €			
Actions de communication (site web + autres)	5 850,89 €		1 108,07 €			
Evènement "les 20 ans d'AI"			31 911,09 €			
Actions de Promotion (Salon Entrepreneurs+Soirée Thématique)	10 573,42 €		9 806,37 €			
Frais réunions Instances	287,86 €		3 419,61 €			
Frais de déplacements et de missions	1 756,30 €		2 024,91 €			
Parrainage : frais déplacements EGEE	11 834,94 €		9 203,71 €			
Frais postaux et télécommunication	1 174,90 €		1 403,66 €			
Services bancaires	815,76 €		518,98 €			
<b>65 - CHARGES GESTION COURANTE</b>		<b>2,83 €</b>	<b>1,28 €</b>	<b>75 - PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>43,21 €</b>	<b>1,97 €</b>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		<b>9,82 €</b>	<b>- €</b>	<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>			
<b>68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>		<b>396,97 €</b>	<b>487,32 €</b>			
<b>69 - IMPÔTS</b>		<b>100,00 €</b>	<b>94,00 €</b>			
<b>SOUS-TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>66 149,43 €</b>	<b>92 933,64 €</b>	<b>SOUS-TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>66 673,21 €</b>	<b>94 221,97 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>523,78 €</b>	<b>1 289,33 €</b>	<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>G E S R T I S O Q N U E D U</b>						
<b>65 - CREANCES IRRECOURVABLES</b>			<b>10 965,95 €</b>	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 448,73 €</b>	<b>4 203,10 €</b>
				Produits sur valeurs mobilières de placement	3 732,03 €	1 821,14 €
				Autres produits financiers	1 716,70 €	2 381,96 €
<b>68 - DOTATIONS PROVISIONS RISQUES</b>		<b>36 291,88 €</b>	<b>34 400,74 €</b>	<b>78 - REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>30 289,21 €</b>	<b>43 038,38 €</b>
Provision pour prêts à risque	36 291,88 €		34 400,74 €	Reprise Provision pour prêts à risque	9 554,21 €	25 555,38 €
Provision pour risque général			- €	Reprise Provision pour risque général	20 735,00 €	17 483,00 €
<b>SOUS-TOTAL AUTRES CHARGES</b>		<b>36 291,88 €</b>	<b>45 366,69 €</b>	<b>SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>35 737,94 €</b>	<b>47 241,48 €</b>
<b>EXCEDENT GESTION DU RISQUE</b>			<b>1 874,79 €</b>	<b>DEFICIT GESTION DU RISQUE</b>	<b>553,94 €</b>	
<b>D I V E R S</b>						
<b>Bénévolet</b>				<b>Bénévolet</b>		
Mise à disposition personnel CEE	31 574,00 €		30 722,00 €	Prestations CEE 49	31 574,00 €	30 722,00 €
Bénévolet pour Comité de Parrainage	31 122,00 €		30 286,00 €	Prestations Comité de Parrainage	31 122,00 €	30 286,00 €
Bénévolet pour Comité de Prêts	8 474,00 €		6 840,00 €	Prestations Comité de Prêts	8 474,00 €	6 840,00 €
<b>SOUS-TOTAL CHARGES EN NATURE</b>	<b>71 170,00 €</b>		<b>67 848,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL PRODUITS EN NATURE</b>	<b>71 170,00 €</b>	<b>67 848,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>173 611,31 €</b>		<b>206 148,33 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>173 581,15 €</b>	<b>209 311,45 €</b>
<b>EXCEDENT</b>			<b>3 163,12 €</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>30,16 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>173 611,31 €</b>		<b>209 311,45 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>173 611,31 €</b>	<b>209 311,45 €</b>

# ANJOU INITIATIVE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ANJOU INITIATIVE sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements correspondants sont calculés sur la durée de vie estimée des biens selon le mode linéaire :

- |                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| ◆ Logiciels                      | 3 ans       |
| ◆ Matériel informatique          | 3 ans       |
| ◆ Matériel et mobilier de bureau | 5 et 10 ans |

#### Immobilisations Financières

Les immobilisations financières d'un montant de 1 198 856.84 € représentent la valeur des :

- ✕ 129 prêts en-cours de remboursement pour un total de 1 031 856.84 €

et de

- ✕ 10 prêts accordés non débloqués à la clôture de l'exercice pour un montant de 167 000 €



Il est à noter que :

- ✘ 36 prêts ont été accordés au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 550 500 €
- ✘ le montant des remboursements reçus en 2010 atteint la somme de 326 874 .69 €
- ✘ un prêt de 23 000 € accordé en 2009 et non versé a été annulé sur l'exercice 2010.

### Présentation du Compte de Résultat

En dérogation avec le mode de présentation du compte de résultat prévu par la réglementation comptable, il a été décidé, qu'à compter de l'exercice 2006, par souci de meilleure lisibilité de la répartition du résultat, le compte de résultat est scindé en 2 parties :

- ✘ une première partie pour le Fonctionnement de l'Association,
- ✘ une deuxième partie pour la Gestion du Risque du Fonds de Prêts.

### Evaluation du temps de Bénévolat

L'évaluation du temps non rémunéré dont a bénéficié l'Association Anjou Initiative se décompose ainsi :

✘ le temps passé par le personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire pour les dossiers de créations ou de reprises d'entreprises et pour la promotion d'Anjou Initiative, est estimé, selon une répartition objective, à 56 074 €, correspondant aux coûts directs des collaborateurs.

Une convention de mise à disposition du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire a été signée pour un coût forfaitaire de 24 500 € pour la période triennale 2010 à 2012.

La valorisation du bénévolat du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire est donc de : 31 574 €

✘ le temps accordé par les parrains et les membres du comité de prêts, est valorisé à respectivement 31 122 € et 8 474 €. Le coût horaire du temps passé par ces bénévoles a été évalué à 38 € de l'heure afin de se conformer au taux appliqué par le réseau France Initiative.

## COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 1 - ACTIF DU BILAN

#### 1.1 - Immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Matériel informatique	8 674.24 €			8 674.24 €
Matériel de bureau	3 629.50 €			3 629.50 €
TOTAL	12 303.74 €	0 €	0 €	12 303.74 €

Amortissement des immobilisations corporelles	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Matériel informatique	8 190.11 €	396.97 €		8 587.08 €
Matériel de bureau	3 629.50 €			3 629.50 €
TOTAL	11 819.61 €	396.97 €	0 €	12 216.58 €

#### 1.2 - Actions et Titres

Actions et titres	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
- Actions BPATL	85.00 €			85.00 €

### 1.3 - Immobilisations financières et provisions

Immobilisations Financières	Brut au début de l'exercice	Prêts 2010	Remboursements 2010	Brut à la fin de l'exercice
- Prêts en-cours	998 231.53 €	550 500 €	349 874.69 €	1 198 856.84 €

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Provision dossiers à risque	100 174.69 €	36 291.88 €	9 554.21 €	126 912.46 €
Provision pour risque général	108 970.00 €		20 735.00 €	88 235.00 €
TOTAL	209 144.69 €	36 291.88 €	30 289.21 €	215 147.46 €

### 1.4 - Dotations aux Amortissements et Provisions

#### Les amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice est constituée d'amortissements linéaires.

#### La provision pour risque

Par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2011, le taux de la provision pour risque général est désormais fixé à 10 % au lieu de 15%. La provision reste calculée sur le montant des prêts en-cours diminué de ceux déjà provisionnés pour risques spécifiques.

Cette décision conduit au constat d'une reprise de provision pour risque générale de 20 735 € au lieu d'une dotation de 28 044 €, soit une incidence de 48 779 €.

En contrepartie, l'application des règles des dotations spécifiques a été renforcée ce qui conduit à un complément de provision de 20 561 €, soit une incidence nette sur le résultat d'exercice de 28 218 €.

### 1.5 - Fonds et Produits à recevoir

- Fonds Associatif à recevoir : 8 000 €

Il s'agit de l'apport au fonds associatif de l'année de la Caisse d'Épargne de 8 000 €, convention de mécénat Projet Solidaire 2010.

- Produits à recevoir : 2 000 €

Il s'agit de la subvention de fonctionnement à recevoir au titre de l'année 2010 de la Caisse d'Épargne de 2 000 €, convention de mécénat Projet Solidaire 2010.

### 1.6 - Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition.

Les plus values latentes selon valorisation au 31 décembre 2010 s'élèvent à : 62.72 €

## 2 - PASSIF DU BILAN

### 2.1 - Fonds Associatif

Fonds Associatif	Au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2010
- Apports des fondateurs	39 374.34 €			39 374.34 €
- Conseil Général	507 347.05 €			507 347.05 €
- Région sans droit de reprise	22 867.35 €			22 867.35 €
- Ets bancaires sans droit de reprise	170 850.26 €	8 000.00 €		178 850.26 €
- Feder	78 511.25 €			78 511.25 €
- Entreprises privées	15 372.98 €			15 372.98 €
- C.D.C. avec droit de reprise	177 203.96 €			177 203.96 €
- Région 2006-2008 avec droit de reprise	105 682.00 €			105 682.00 €
- Région 2009-2011 avec droit de reprise	27 000.00 €	7 530.00 €	(1) 2 630.00 €	31 900.00 €
- Chambres de Commerce	20 000.00 €			20 000.00 €
- Ets bancaires avec droit de reprise	60 000.00 €			60 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 224 209.19 €</b>	<b>15 530.00 €</b>	<b>2 630.00 €</b>	<b>1 237 109.19 €</b>

(1) prélèvement du quota de subvention d'exploitation sur apport en fonds associatifs

## **2.2 - Affectation du résultat de l'exercice précédent**

Le résultat excédentaire de l'exercice 2009 de 3 163.12 € a été affecté au compte de report à nouveau qui s'élève à 48 781.15 €.

## **2.3 - Comptes de Charges à Payer**

Fournisseurs - factures non parvenues : 4 141.42 €



Jean-Christophe ARLUISON  
Hervé BERTRAND  
Eric JOUIN  
Experts-comptables diplômés  
Commissaires aux Comptes

**ANJOU INITIATIVE**  
Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège Social : 7, Esplanade de la Gare

49010 ANGERS CEDEX 1

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR  
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**ASSISTANCE-BUREAUTIQUE-COMPTABILITÉ-GESTION**

Société d'Expertise Comptable de: Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S.A. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830

site : [www.abcgestion.expert-infos.com](http://www.abcgestion.expert-infos.com)

E-mail : [abc@abcgestion.fr](mailto:abc@abcgestion.fr)

2, square François-Truffaut  
B.P. 70903 - 49009 ANGERS CEDEX 01  
Tél. 02.41.47.91.91  
Fax 02.41.79.01.97

18, rue de la Gabardière  
B.P. 94 - 49120 CHEMILLÉ  
Tél. 02.41.30.35.10  
Fax 02.41.30.68.51

8, rue du Général de Gaulle  
49420 POUANCÉ  
Tél. 02.41.92.63.30  
Fax 02.41.92.45.05

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **I** **ABSENCE D'AVIS DE CONVENTIONS**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

## **II** **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application de l'article R 612-7 du Code de commerce nous avons été avisés que l'exécution des conventions suivantes visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, intervenues au cours des exercices précédents, s'est poursuivie durant l'exercice :

### **1) Convention décidée par le Conseil d'Administration du 17 Avril 1989 renouvelée le 21 Juin 2007 et le 1<sup>er</sup> Juillet 2009**

Le Comité d'Expansion Economique du Maine et Loire assure l'animation, le secrétariat et la comptabilité de l'Association « ANJOU INITIATIVE », ainsi que la logistique.

Cette convention a été renouvelée pour les années 2010 - 2011 - 2012

Montant annuel de la prestation fixé forfaitairement à **24.500 €**.

### **2) Consommables**

Les fournitures administratives, l'entretien du photocopieur, le téléphone et l'affranchissement font l'objet d'une rétrocession de facturation forfaitaire de la part du Comité d'Expansion Economique du Maine et Loire évaluée à 6 % de ses propres charges, soit globalement pour l'année 2010 : **2.204,07 €**.

### **3) Subvention du Conseil Général**

Le Conseil Général du Maine et Loire a attribué à l'Association ANJOU INITIATIVE une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010 de **62.000 €**.

4) Participation au Salon des Entrepreneurs

Les frais de Salon des Entrepreneurs engagés par le Comité d'Expansion sont pris en charge à hauteur de 50 % par Anjou Initiative, soit pour l'exercice 2010 : 9 306 €.

ANGERS, le 23 mars 2011

Pour ABC GESTION  
*Commissaire aux Comptes*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Hervé BERTRAND.

**Hervé BERTRAND**